

Olivier MARLEIX

Député d'Eure-et-Loir (2^{ème} circonscription)

Les Républicains

1 : Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Je suis évidemment favorable au contrat d'apprentissage dans sa forme actuelle, même s'il faut alléger les obligations qui pèsent sur les employeurs (je pense notamment à des règles grotesques comme celle de l'apprenti boucher qui n'a pas le droit de tenir un couteau, ou encore la nécessité de s'équiper de toilettes séparées homme/femme dès lors que l'on veut accueillir un apprenti), qui constituent des freins à l'apprentissage.

2 : Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Oui, à la différence de la réduction dite « Fillon » qui concerne les salaires versés inférieurs à 1,6 fois le SMIC, il faut aller vers des allègements de charges sur le coût de l'emploi simples et uniformes.

3 : Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat au travers de diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

On est aujourd'hui dans une situation paradoxale où certains voudraient supprimer l'obligation de qualification professionnelle pour certains métiers artisanaux ou dispenser les autoentrepreneurs de toute qualification, alors que dans le même temps on demande aux artisans de passer toujours plus de formations au cours de leur vie professionnelle et de se soumettre à divers labels obligatoires pour exercer leur activité Je pense par exemple au label RGE, obligatoire pour les entreprises souhaitant faire bénéficier du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) aux ménages réalisant des travaux de rénovation énergétique dans leur logement... Quand on a 20 ou 30 ans de métier, c'est grotesque.

4 : Vous engagez-vous à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

Le problème pour les artisans est avant tout celui du coût du travail, des charges, qu'il faut réduire. Je suis ainsi totalement opposé à la proposition d'Emmanuel Macron de doubler les seuils de chiffres d'affaires pour la microentreprise. L'objectif doit être d'aligner par le bas les charges fiscales et sociales de tous les acteurs.

5 : Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Aligner les cotisations sociales patronales sur celles du pays d'accueil et renforcer les contrôles de l'inspection du travail sur les conditions de travail des travailleurs détachés, qui n'ont rien à voir avec celles des travailleurs français.

6 : Êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Oui, face à l'injustice de cette mesure de taxation, je me suis d'ailleurs saisi de ce sujet dès 2014 et j'ai interpellé plusieurs fois le gouvernement à ce propos lors de la précédente législature.

7 : Soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

Oui, c'est une mesure de simplification qui permettrait à la fois de lever les contraintes et freins à la croissance des entreprises liés à l'empilement des statuts et de protéger le patrimoine des entrepreneurs.

8 : Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Le RSI a souffert de dysfonctionnements inacceptables. Pour autant, la promesse de la suppression pure et simple du RSI me semble démagogique mais surtout dangereuse pour les indépendants, qui risquent de voir leurs cotisations augmenter considérablement. L'alignement avec le régime général imaginé avec les syndicats ne se fera pas en leur faveur. Il faut s'atteler à corriger les bugs et dysfonctionnements du régime qui perdurent mais il me semble qu'il est plus judicieux et favorable aux indépendants de garder une gestion autonome de leur protection sociale.

9 : Malgré la déclaration obligatoire, depuis 2007, du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas systématiquement aujourd'hui, d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt(e) à défendre cette obligation ?

Le statut de conjoint collaborateur est indéniablement un progrès et une solution souple pour les artisans qui n'ont pas les moyens de salarier leur conjoint. On connaît encore aujourd'hui trop de situations humainement très difficiles de conjoints qui arrivent à la retraite et ne bénéficient de rien alors qu'ils ont travaillé toute leur vie. Il faut inciter au maximum à l'utilisation de ce statut.

10 : Etes-vous favorable à l'évolution des aides et financements tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement, pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Oui. Le Crédit d'impôt recherche (CIR) est un bon dispositif à l'origine mais qui a tourné au désastre à partir de 2012 quand l'administration fiscale a eu pour consigne de faire des redressements systématiques. Je suis favorable à un CIR équitable, le plus large possible mais surtout qui soit lisible et stable.

11 : Etes-vous prêt(e) à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Oui. C'est un vrai enjeu pour le réseau des chambres d'organiser la transformation numérique à tous les niveaux (que ce soit dans la relation commerciale mais aussi s'agissant des diverses innovations des artisans). J'aimerais que le Drouais, en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, devienne le pôle numérique dans tous les métiers du bâtiment (sur le modèle de ce qu'est Châteaudun en matière de numérisation agricole).

12 : L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ces services auprès des entreprises artisanales ?

Bien sûr. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de défendre les chambres à chaque fois qu'elles étaient mises en cause dans ce quinquennat.